

Commune de Montségur
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14-24

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 9

Pour : 9

Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **27 avril**, à 18h00 le conseil municipal de la commune de **MONTségUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel SEGUÉLA, Maire-adjoint.

Date de convocation du Conseil : 13 avril 2024.

Présents : Mesdames, Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Messieurs, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents : Séverine BONNET, Bernard ALLIEU (excusé, procuration à Lionel SÉGUÉLA), Cyrille DELMAS (excusé, procuration à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ (excusé, procuration à Didier TRÉMOLIÈRES).

Secrétaire de séance : Sébastien MOUNIÉ.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Affectation des résultats – Vote du budget primitif 2024 – Budget Annexe Activités Touristiques

Monsieur le Maire expose aux membres présents que suite à la délibération n° 11-24 portant approbation du compte administratif du budget Annexe Activités Touristiques, il y a lieu de voter le budget primitif 2024.

Il rappelle que le Compte Administratif présente un excédent net cumulé de **103 382.02 Euros**, et propose de procéder au vote du Budget 2024 et à l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire-Adjoint, après avoir délibéré, par 09 voix :

- **Reporte** la totalité de l'excédent net cumulé de fonctionnement ligne 002 de la section de fonctionnement.
- **Approuve** le budget primitif 2024 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jours, mois, an susdits.

Certifié exécutoire par Nicolas DIGOUDÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 29/04/2024 et de la publication le 29/04/2024

Le maire
Nicolas DIGOUDÉ

